



Le système de certification professionnelle poursuit son évolution à grands pas. La loi du 5 mars 2014 l'a largement impacté dans la mesure où le financement de la formation professionnelle est étroitement lié à l'acquisition d'une certification professionnelle (diplômes, titres et CQP), d'une certification recensée à l'inventaire ou d'un bloc de compétences.

George ASSERAF, Président de la Commission Nationale de la Certification professionnelle (CNCP) est interviewé par Saïma KADRI, Directrice d'EssKa Consultants, pour nous livrer son point de vue sur les évolutions en cours.

RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, QUELLES ÉVOLUTIONS DANS LE PAYSAGE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE ?

EssKa : Quelles sont les incidences marquantes de la réforme de 2014 sur la certification professionnelle ?

George ASSERAF : La loi de 2014 met un accent très fort sur la notion de certification professionnelle en construisant notamment des liens supplémentaires entre financement et certification ; les liens existaient déjà mais aujourd'hui, on va plus loin. Derrière ce renforcement, c'est la recherche d'une plus grande visibilité par les acteurs du marché du travail des compétences acquises. C'est aussi la volonté d'établir plus profondément la construction de signaux sociaux de la qualification conformément à l'accord des Partenaires sociaux visant à favoriser la progression de la qualification de chaque actif d'au moins un niveau tout au long de sa vie professionnelle.

Sur un plan plus technique, la loi met l'accent sur la logique d'acquisition de compétences ce qui est de nature à faire évoluer les approches traditionnelles de la formation assises sur des savoirs. Dorénavant, l'accent est mis sur les finalités des savoirs en termes d'usages et c'est réellement une étape supplémentaire dans l'évolution de la culture en matière de formation professionnelle.

EssKa : Quelles sont les conséquences pour la CNCP ?

George ASSERAF : Pour la CNCP, il y a plusieurs conséquences : Tout d'abord la charge de travail s'est fortement accrue. Pour nombre d'organismes de formation, l'enregistrement au RNCP et/ou le recensement à l'Inventaire deviennent de plus en plus des passages obligés. Il en résulte

une augmentation de tous les secteurs d'activité de la commission : le secrétariat, l'instruction des demandes au niveau national comme au niveau régional mais aussi la fréquence et le nombre de commissions réunies dans le courant de l'année, puis enfin l'étape de publication sur notre site.

Par ailleurs, la commission a été aussi très mobilisée pour la construction de l'Inventaire, il a fallu mettre en place en très peu de temps un dispositif dématérialisé adapté à ce nouvel objet de certification. Dans le même temps nous avons dû élaborer des références collectives afin de traiter cette nouvelle approche. Il en est de même pour la question des blocs de compétences qui sont attachés à une certification qui fait l'objet d'un enregistrement au RNCP.

D'une manière générale, la nécessité d'informer par différentes voies les acteurs de la formation, qu'il s'agisse des organismes privés comme des organismes publics, et plus largement aujourd'hui de les accompagner, constitue une activité importante au quotidien qui mobilise une grande partie du secrétariat national et des correspondants régionaux, sans oublier les demandes des particuliers qu'il ne s'agit pas de négliger.

EssKa : L'inventaire est en cours de collecte, un guide a été publié en juillet 2015 à cet effet, ainsi que la liste des autorités légitimes. Où en sommes nous ?

George ASSERAF : L'inventaire a démarré dès février de cette année : nous avons déjà traité près de 1000 dossiers dont environ 700 ont été recensés à l'inventaire.

Les questions qui se posent pour nous concernent notamment la montée charge en 2016 ? Quel sera le nombre de demandes de recensement. Comment les acteurs désignés au sein des autorités légitimes, qui sont impliqués dans le processus d'évaluation des demandes, pourront absorber la charge de travail, traiter tous les dossiers ?

Combien faudra-t-il réunir de commissions plénières pour traiter les demandes ! Ce qui pose aussi des questions de logistique derrière.

Les demandes concernant l'inventaire ont été source de tensions : le site a été mis en place fin 2014, les textes sont parus tout début 2015 et les attentes ont été très fortes du fait du basculement du DIF au CPF au 1^{er} janvier 2015, alors même que nous étions en pleine consolidation des nouveaux systèmes d'information.

Et puis nous n'avons pas d'élément de référence, c'est un dispositif nouveau que nous avons élaboré dans le cadre d'échanges, d'un dialogue au sein de la commission, « on avance en marchant ». Nous ne pouvons attendre une quelconque référence ultime pour avancer, au contraire nous sommes en train de la construire. Cela peut être de nature à provoquer des tensions car certains ne peuvent ou ne souhaitent pas avancer à la même vitesse. Et pourtant, nous devons construire ce nouveau dispositif, car il y a de nombreuses attentes.

C'est un processus complexe à mettre en place. Maintenant il est lancé ! Cependant, nous ne connaissons pas encore sa vitesse de croisière car nous n'avons pas de repères pour estimer sa volumétrie.

EssKa : Que reste-il à réaliser sur ce chantier ?

George ASSERAF : L'inventaire recense les objets de certification qui n'ont pas vocation à être enregistrés dans le RNCP. De ce point de vue là, il pourrait concerner des actions de formation mais toutes n'ont pas vocation à figurer dans l'inventaire. Il faut répondre en effet à une logique de compétences dans une perspective transversale et/ou réglementaire.

Aujourd'hui, il est fondamental que nous arrivions très vite à l'exhaustivité, parce qu'il est essentiel de mettre en place un dispositif d'informations qui permette à chacun de construire sa certification, voire en justifier lorsque cela est nécessaire particulièrement pour les habilitations car une personne qui accède à l'exercice de certaines activités doit pouvoir justifier des certifications qui y sont obligatoires. « La marche forcée, elle est là ! »

EssKa : Sur l'identification des Blocs de compétences, que reste-il à réaliser ? Et la CNCP aura-t-elle un regard sur la qualité de construction des Blocs ?

George ASSERAF : Oui, nous avons également le chantier sur les blocs de compétences. Un premier cahier des charges a été établi sur ce que peuvent être et ne pas être ces blocs de compétences, il est en ligne sur le site de la CNCP. Il établit un certain nombre de repères. Il y aura sans doute des précisions dans les semaines qui viennent. Tout cela est le résultat de plusieurs groupes de travail. Mais il y aura également un retour d'information lorsque les premiers blocs seront intégrés. Pour l'instant, le Système d'Information n'existe pas encore, un dispositif provisoire sera en place d'ici la fin de l'année avant une évolution de notre SI attendue en 2016. C'est une difficulté à laquelle il faut faire face, car elle met les organismes en tension et au premier rang y figure la commission (CNCP).

On a d'ores et déjà des demandes et il va falloir qu'elles se matérialisent assez rapidement, sachant que l'on est dans un processus qui est double : d'un côté il faut traiter le stock avec des milliers de certifications enregistrées et d'un autre le flux à venir.

Pour ce qui concerne le stock, les blocs qui figureront dans les fiches répertoires relèveront de la responsabilité des organismes certificateurs car on ne peut pas refaire l'instruction de milliers de certifications. La CNCP s'inscrit dans une démarche pragmatique : il y aura des recommandations, il y aura des vérifications ponctuelles. Mais il est exclu de refaire une instruction de l'ensemble des dossiers.

Par contre pour le flux à venir, les blocs de compétences feront l'objet d'un examen dans le cadre du processus d'enregistrement ou de demande de renouvellement d'enregistrement, ceux-là feront l'objet d'une attention particulière. De sorte que cela s'inscrive bien dans les caractéristiques du cahier des charges.

Il faut mettre tout cela en place, des axes sont déjà engagés dans une dynamique, avec une montée en charge importante et qu'il faut rendre concrète.

EssKa : Quant à la dimension internationale des travaux de la CNCP ?

George ASSERAF : J'y attache beaucoup d'importance, nous sommes cadre national de référence pour la France et le niveau européen cherche à faire bouger les choses.

Il s'agit aussi de faire valoir notre approche, notre culture, notre façon de voir les choses : la question des cadres européens et nationaux intéresse beaucoup de pays et nous sommes considérés comme une référence dans le paysage à la fois par l'antériorité de notre cadre et parce que notre cadre est assez original dans la mesure où il permet d'intégrer des certifications professionnelles couvrant : public, privé, secondaire et supérieur !

Ce cadre intégrateur est une particularité qui intéresse beaucoup et qu'il ne faut surtout pas lui retirer. C'est une grande richesse pour nous en matière de certification et qui peut être aussi une source d'inspiration pour d'autres cadres nationaux. La dimension européenne est très mobilisatrice et nous ne pouvons pas être absents des discussions et débats qui s'y déroulent.

Enfin nous avons un gros chantier sur la nomenclature qui devrait déboucher à la fin de l'année sur des propositions concrètes. Cette démarche est ancrée dans la loi du 17 janvier 2002 qui fonde la CNCP. Nous avons un mandat du CNIS¹ pour faire une étude de faisabilité et construire ensuite une approche cohérente de niveaux de certifications compatibles avec nos besoins internes sur le marché du travail, qui réponde à nos particularités et en même temps soit lisible par les autres pays européens. Ce dossier est très important car si l'on débouche sur une nouvelle nomenclature, celle-ci s'inscrira de façon structurelle dans notre paysage social.

EssKa : En conclusion, que de nouveaux défis pour la certification !

George ASSERAF : Oui, nous avons des chantiers lourds et complexes qui nécessitent que l'on construise des approches et des logiques de convergence.

Et puis ensuite nous aurons à rendre dès 2016 plus lisible et plus accessible le répertoire et l'outiller (lien entre répertoire et inventaire par exemple).

De façon générale, il faut répondre à la logique de montée en compétences individuelle et collective des salariés et à la nécessité de disposer de signaux de qualification. Nous devons donc à la CNCP poursuivre la construction d'un espace de lisibilité et de reconnaissance, c'est une dimension essentielle ! En même temps, nous inscrivons notre travail dans un mouvement vers une logique de formation plus adaptée à chaque individu, plus personnalisée, dans une réelle perspective de formation tout au long de la vie et de signalement de ses compétences.

*Copyright © EssKa consultants
Tous droits réservés*

Paris le 30 septembre 2015

¹ Conseil national de l'information statistique